# Séance du Conseil Municipal du 20 janvier 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt janvier à 20 h 00, le Conseil Municipal de Villiers-sur-Loir, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Yves MENARD, Maire.

Nombre de membres en exercice: 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 janvier 2017

<u>Présents</u>: M. MENARD – Mme MARTIN – Mme PAGANUCCI – M. ADAM - M. JUMERT - Mme BLONDEAU - Mme MÉRAUD - M. DESHAYES –M. HEBERT – M. PEREON - M. PIGOREAU – Mme BEAUCHEMIN

Absents excusés: M. PRENANT (pouvoir à Mme BLONDEAU) - Mme FERNANDES-PENTEADO (pouvoir à

Mme PAGANUCCI) -Absente : Mme LETANT

Secrétaire de séance: Mme BLONDEAU

Le conseil accepte d'inscrire à l'ordre du jour, les deux sujets suivants :

- Ecole: projet ERASMUS +

- Service de l'assainissement : D.B.M. n°2

# 1. Approbation du compte-rendu de la précédente séance

Les comptes-rendus de réunions des 9 et 22 décembre 2016 sont approuvés.

2. <u>Finances</u>: Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote des budgets (commune, eau, assainissement)

Dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer, des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

Le conseil décide d'inscrire, au budget communal :

- montant des autorisations de crédits inscrites à la section d'investissement du service communal, en 2016, en dehors des chapitre 16 et 18 : 402 908,90 €
- limite du quart : 100 727 €, arrondi à 100 000 €
- affectation des crédits :
- chapitre 20 (immobilisations incorporelles): 15 000 €,
- chapitre 21 (immobilisations corporelles): 50 000 €,
- chapitre 23 (immobilisations en cours): 35 000 €,

Le conseil décide d'inscrire, au budget eau :

- montant des autorisations de crédits inscrites à la section d'investissement du service communal, en 2016, en dehors des chapitre 16 et 18 : 184 361,27 €
  - limite du quart : 46 090,32 €, soit arrondi à 46 000 €
  - affectation des crédits :
  - chapitre 20 (immobilisations incorporelles) 15 000 €
  - chapitre 21 (immobilisations corporelles): 14 000 €,
  - chapitre 23 (immobilisations en cours): 17 000 €

Le conseil décide d'inscrire, au budget assainissement :

- montant des autorisations de crédits inscrites à la section d'investissement du service communal, en 2016, en dehors des chapitre 16 et 18 : 98 412 €
  - limite du quart : 24 603 € arrondi à 24 000 €
  - affectation des crédits :
  - chapitre 20 (immobilisations incorporelles): 10 000 €
  - chapitre 21 (immobilisations corporelles) : 14 000 €

# 3. Services de l'eau et de l'assainissement :

a) réduction de factures

### \*Demande de M. et Mme CANNAROZZI

Par courrier en date du 19 décembre 2016, M. et Mme CANNAROZZI nous ont fait part d'une importante fuite d'eau au 20 rue du Clos de Vaucroix. Le relevé du compteur fait apparaître une consommation 390 m3. Or la consommation moyenne des trois dernières années est de 86 m3. Le conseil accepte la demande de réduction de la

partie assainissement y afférant d'un montant 252,32 € équivalent à (390-86)\* 0,83 €. Par ailleurs, conformément à la législation, seul le double de la consommation moyenne d'eau peut être facturé, soit 172 m3.

#### \*Demande de M. DIRER et Mme CAMPOS-CASPAR

Par courrier en date du 15 janvier 2017, M. DIRER et Mme CAMPOS-CASPAR nous ont fait part d'une importante fuite d'eau au 20 rue de la Garelière. Le relevé du compteur fait apparaître une consommation de 2815 m3. Or la consommation moyenne des trois dernières années est de 57 m3). Le conseil accepte la demande de réduction de la partie assainissement y afférant d'un montant 2 289, 14 € équivalent à (2815- 57)\* 0,83 €. Par ailleurs, conformément à la législation, seul le double de la consommation moyenne d'eau peut être facturé, soit 114 m3, sous réserve que M. DIRER et Mme CAMPOS-CASPAR :

- fournissent la facture justifiant la réalisation des travaux,

- qu'ils remplacent la canalisation entre le compteur et leur habitation ; à défaut de remplacement, les fuites (y compris celle-ci) ne pourront être prises en charge par la commune.

#### \*Demande de Mme GERBIER

Par courrier en date du 14 décembre 2016, Mme GERBIER nous a fait part d'une importante fuite d'eau au 36 rue du Clos de Vaucroix. Le relevé de compteur fait apparaître une consommation de 379 m3. Or la consommation moyenne des trois dernières années est de 80 m3. Le conseil accepte la demande de réduction de la partie assainissement y afférant d'un montant 248,17 € équivalent à (379 - 80)\* 0,83 €. Par ailleurs, conformément à la législation, seul le double de la consommation moyenne d'eau peut être facturé, soit 160 m3.

#### \*Demande du SIPEV

Par courrier en date du 15 octobre 2016, Mme MERAUD, présidente du SIPEV, nous a fait part d'une fuite d'eau. Le relevé de compteur fait apparaître une consommation de 250 m3. Or la consommation moyenne des trois dernières années est de 108 m3. Le conseil accepte la demande de réduction de la partie assainissement y afférant d'un montant 117,86 € équivalent à (250-108)\* 0,83 €. Par ailleurs, conformément à la législation, seul le double de la consommation moyenne d'eau peut être facturé, soit 216 m3.

#### b) Admission en non valeur

Le comptable public nous a transmis l'état des titres non recouvrés, tant sur le service de l'eau que sur le service assainissement, depuis 2004. Ces montants s'élèvent à :

- Service de l'eau : 1 503,18 €

- Service de l'assainissement : 618,48 €

Le conseil municipal accepte d'inscrire ces créances en non valeur, sur les budgets de l'eau et de l'assainissement.

#### 4. Urbanisme : relevé de décisions

Monsieur le Maire présente les déclarations d'intention d'aliéner, telles que présentées ci-dessous, pour lesquelles la commune a renoncé à son droit de préemption sur les parcelles suivantes :

Date	N° de parcelles	superficie	adresse	
22 décembre 2016 Décision n° 16	AB 254	444 m²	55 avenue du 11 novembre	
29 décembre 2016 Décision n° 17	AD 127	2 339 m²	22 rue du Château d'eau	

### 5. Tarifs: L'Artésienne

Le conseil municipal adopte les tarifs de location pour l'Artésienne, à compter du 1er janvier 2017, tels que présentés ci-dessous, :

Lieu /période			Villiersois	Hors commune (dont associations hors commune)	Professionn els	
	Années		2017	2017	2017	
	Soirée ( à partir de	Hiver	175	285	285	
	18h30	Eté	105	215	215	
Grande salle	1 Journée	Hiver	275	460	460	
(incluant le foyer)  2 ou3 jours		Eté	205	390	390	
		Hiver	410	610	610	
	2 ou3 jours	Eté	335	540	540	
foyer		Hiver	105	225	225	
		été	75	195	195	
Espace traiteur Hiver		Hiver/été	50	80	80	

\* Caution unique pour tous

800 eurons

\* Pour les associations (commune) : y compris pour les associations « Vaincre la mucoviscidose » et

USV Triathlon

gratuit

\*Option ménage

200 euros

Par ailleurs, le conseil municipal adopte un tarif spécial à 250 € pour les associations extérieures à la commune qui proposent des animations ayant un intérêt communal (ouverte aux villiersois) et non commercial : tarif applicable pour l'utilisation d'une journée, hors espace traiteur.

En outre, le conseil décide de mettre à disposition, la grande salle, à titre gracieux pour des associations organisatrices d'évènements (ex. évènements sportifs) dans l'hypothèse d'un reversement à la commune d'une partie des bénéfices.

Madame MÉRAUD demande qu'une étude sur les coûts de revient soit réalisée sur les cinq ans de fonctionnement de l'ancienne salle et une année de fonctionnement de l'Artésienne. Monsieur MÉNARD informe le conseil que cela a déjà été effectué par Monsieur HÉBERT et le secrétariat de mairie. Monsieur HÉBERT présentera une synthèse lors d'un prochain conseil municipal.

Il est signalé que trois enfants ont été vus sur le toit de l'Artésienne. Un panneau "Interdiction de grimper" va être installé. Il est, bien entendu, interdit de monter sur le toit ; tout accident en découlant ne pourrait engager la responsabilité de la commune.

### **6. Voirie**: travaux rue de Chantereine - SIDELC

Monsieur le Maire présente le projet d'enfouissement des réseaux de la rue de Chantereine.

Il rappelle que la Communauté du Vendômois Rural a prévu la réfection du revêtement de la rue de Chantereine, à l'automne. C'est pourquoi il semble opportun de réaliser les travaux d'enfouissement des réseaux préalablement aux travaux de revêtement.

Suite à différents échanges avec le SIDELC, Monsieur le Maire présente le projet de l'élaboration de l'opération d'effacement des réseaux et donne connaissance de la lettre, en date du 16 janvier 2017 de Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie de Loir-&-Cher, par laquelle celui-ci donne une suite favorable à la proposition communale de réaliser ces travaux.

- de distribution d'énergie électrique
- d'éclairage public
- de télécommunications

Sous réserve de l'obtention de l'ensemble des autorisations nécessaires à sa réalisation, les montants des études et travaux issus des études d'avant projet réalisées par le SIDELC sont rappelés ci-dessous :

	COUT DES TRAVAUX			PARTICIPATIONS		
	HT €	TVA	TTC €	SIDELC € (80%)	COMMUNE€	
<u>Electricité</u>						
Etudes	1 260,00	252,00	1 512,00	1 008,00	252,00	ļ "
ВТ	40 800,00	8 160,00	48 960,00	32 640,00	8 160,00	Part.
MCC	500,00	100,00	600,00	400,00	100,00	ᆿ
Divers et imprévus	2 128,00	425,60	2 553,60	1 702,40	425,60	
TOTAL	44 688,00	8 937,60	53 625,60	35 750,40	8 937,60	
Eclairage public Etudes	270,00	54,00	324,00		324,00	
Génie civil et Luminaires	8 640,00	1 728,00	10 368,00		10 368,00	
Divers et imprévus	633,50	126,70	760,20		760,20	
TOTAL	9 543,50	1 908,70	11 452,20		11 452,20	Part.
<u>Téléphone</u> Etudes	550,00	110,00	660,00		660,00	1.110
Génie civil	8 600,00	1 720,00	10 320,00		10 320,00	
Divers et imprévus	457,50	91,50	549,00		549,00	
TOTAL	9 607,50	1 921,50	11 529,00		11 529,00	
TOTAL	63 839,00	12 767,80	76 606,80	35 750,40	31 918,80	

Ces chiffres, qui ne sont que des valorisations, seront actualisés avant le début des travaux. Ils seront également susceptibles d'évoluer lors de leurs réalisations en fonction des imprévus, de la nature du sol et des aléas de chantier. Toute modification du montant et des quantités devra faire l'objet d'un nouvel accord du Maire.

Dans le cas où la commune souhaite que le SIDELC réalise les études d'exécution des réseaux d'éclairage public et de télécommunications, elle doit, pour cela, lui transférer temporairement sa maîtrise d'ouvrage pour les réseaux concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de transférer temporairement au SIDELC sa maîtrise d'ouvrage pour les réseaux d'éclairage public et de télécommunication afin qu'il réalise l'ensemble des études d'exécution de l'opération
- donne son accord à la réalisation des études d'exécution pour l'opération d'effacement
- prend acte qu'en cas de non réalisation des travaux dans un délai de deux ans suivant la réalisation des études de la phase d'exécution, le coût des études restera entièrement à la charge de la commune et sera dû au SIDELC
- décide de voter les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération

Le conseil décide, en outre, de déposer un dossier de subvention au titre de la D.E.T.R. 2017, concernant les travaux de voirie de l'avenue du 11 novembre. Le projet global, incluant les travaux de la rue de Chantereine, et de trois ralentisseurs, représente un coût de 435 504 € TTC. Le conseil mandate le SIDELC pour la réalisation des études y afférant.

Suite à l'étude du parc d'éclairage public réalisée en 2015, 55 ballons et 44 tubes fluo doivent être remplacés. Le conseil décide la réfection d'une partie de l'éclairage public et la mise en place de quatre mâts supplémentaires ; le conseil sollicite une subvention au titre du Contrat Région Solidarité Territoriale (CRST) via le syndicat mixte du pays vendômois et du SIDELC. Ces investissements permettront une économie d'énergie de l'éclairage public. La charge financière se répartit telle que présentée dans le tableau ci-dessous :

	^. I		subvention sollicitée		reste à charge	
Objet	coût hors taxes	ttc	SIDELC	CRST	de la commune HT	
Réfection armoire	1 250,00	1 500,00	400,00	0,00	850,00	
Remplacement de sources BF . 76						
luminaires	34 124,00	40 948,80	12 299,20	15 000,00	6 824,80	
Déplacement point lumineux ; 23						
luminaires	2 070,00	2 484,00	0,00	0,00	2 070,00	
Villepoupin	2 478,00	2 973,60	655,00	0,00	1 823,00	
Travaux divers (tranchées + fourniture et						
pose 2 mâts	5 584,00	6 700,80	768,00	0,00	4 816,00	
Total	45 506,00	54 607,20	14 122,20	15 000,00	16 383,80	

TVA à récupérer en 2018

9 101,20

### 7. Territoires Vendômois: organisation

Monsieur MÉNARD présente les résultats des élections des présidents et vice-présidents de la communauté d'agglomération Territoires Vendômois ainsi que les délégations attribuées à chacun.

Monsieur MÉNARD précise la délégation que lui a confié le Président : il est chargé :

- des politiques territoriales contractuelles et le dialogue intercommunautaire,
- des espaces naturels et sportifs et de loisirs (essentiellement le plan d'eau de Villiers sur Loir est concerné). La gestion de l'équipement du plan d'eau a été confiée à la direction des sports, y compris la gestion du personnel.

L'organisation de la communauté d'agglomération se décline ainsi :

- le "Comex" : se réunit tous les lundis matin (comité exécutif composé du président, de certains vice-présidents et des directeurs)
- le bureau composé du Président, des 15 vice-présidents et des dix sept autres représentants élus, se réunit tous les 15 jours, (cf. liste ci-jointe)
- le conseil des maires se réunira tous les mois,
- le conseil communautaire se réunira 4 fois par an.

La communauté d'agglomération a décidé de mettre en place 7 commissions ; chaque conseiller municipal peut se présenter pour participer à l'une ces commissions (nom des conseillers volontaires proposé)

- finances, ressources humaines,
- attractivité : économie, tourisme, patrimoine, agriculture : Albert Pigoreau, Françoise Méraud
- action culturelle, sport : Claire Beauchemin
- jeunesse, enfance, petite enfance : Marlène Martin
- infrastructures, mobilité, aménagement de l'espace : Claude Péréon
- action sociale, santé, accessibilité, logement social, habitat, gens du voyage, politique de la ville : Marlène
- environnement, déchets, eau, assainissement, sécurité-incendie : Françoise Méraud, Charles Jumert

Ces 7 commissions seront composées de deux collèges :

- ler collège : représentants de la communauté d'agglomération
- 2ème collège : représentants des communes ;

Par ailleurs, Monsieur MÉNARD précise que les conseillers municipaux siégeant au sein de syndicats intercommunaux sont maintenus dans leurs fonctions (VALDEM, SIERAVL).

Monsieur PIGOREAU lit le courrier qu'il a adressé début janvier à Monsieur LEPAGE, alors président par intérim, concernant le nombre de vice-présidents qu'il aurait souhaité.

Le conseil débat sur le montant des indemnités voté aux vice-présidents de Territoires Vendômois. Monsieur MÉNARD précise que les 4 précédentes intercommunalités avaient 26 vice-présidents ; la nouvelle communauté n'en compte que 15.

8. Ecole: projet ERASMUS +

Monsieur le Maire présente le projet de l'école dans le cadre du programme ERASMUS+. Les enseignants, et plus particulièrement, Madame Céline CAGNAT ont fait part de leur volonté de participer à un projet intitulé "Vers une école européenne". l'agence ERASMUS + attribue une subvention permettant de couvrir l'ensemble des frais inhérents au projet mais ne peut verser directement l'aide financière à l'enseignante. Madame CAGNAT sollicite la commune en tant que structure support. Dans l'hypothèse d'un avis favorable, la subvention sera versée en deux fois : 80 % lors de la signature de la convention et le solde à l'issue du projet.

Le Conseil Municipal décide de soutenir le projet de Mme CAGNAT et accepte de signer la convention permettant d'encaisser et reverser la subvention y afférant.

# 9. Service de l'assainissement : D.B.M. n°2

Le conseil décide d'effectuer les virements suivants :

	Dépen	ses (1)	Recette	s (1)
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-621 : Personnel extérieur au service	0,00 €	1 100,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00€	1 100,00 €	0,00€	0,00€
D-022 : Dépenses imprévues ( exploitation )	1 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( exploitation )	1 100,00 €	0,00€	0,00€	0,00€
Total FONCTIONNEMENT	1 100,00 €	1 100,00 €	0,00€	0,00€
Total Général		0,00€		0,00€

Le virement du compte "dépenses imprévues" vers le compte 621 "Personnel extérieur au service" permet de rembourser les charges du personnel au budget communal, suite aux travaux réalisés au titre de l'assainissement en 2016..

## 10. Affaires diverses

# Dates proposées pour les séances du conseil municipal 2017

- vendredi 20 janvier
- vendredi 03 mars ; il aura lieu à 20 h et sera suivi d'une commission générale sur les investissements 2017
- vendredi 07 avril, précédé d'une commission générale préparatoire des budgets le vendredi 31 mars à 20 h,
- vendredi 19 mai
- vendredi 16 juin
- mercredi 12 juillet
- vendredi 22 septembre
- vendredi 20 octobre
- vendredi 17 novembre
- jeudi 14 décembre

Bilan fréquentation Coteau Saint-André

Monsieur MÉNARD présente l'évolution de la fréquentation du Coteau Saint-André

en 2014 : 205 visiteursen 2015 : 256 visiteursen 2016 : 335 visiteurs

A l'occasion de la vente de la cave champignonnière, un géologue a fait une visite de sécurité. Cette visite qui était faite annuellement ne devient obligatoire que tous les cinq ans. Le géologue a posé deux témoins permettant de contrôler la stabilité du coteau ; les agents municipaux doivent surveiller l'évolution.

Le Maire,

Jean-Yves MENARD

# TERRITOIRES VENDÔMOIS



# **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 9 JANVIER 2017**

# RESULTAT DES ELECTIONS DU PRESIDENT, DES VICES-PRESIDENTS ET DES MEMBRES DU BUREAU

	Elu	Commune	Nombre de voix
Président	Pascal BRINDEAU	VENDÔME	63
1er Vice-Président	Philippe MERCIER	TRÉHET	58
2ème Vice-Président	Serge LEPAGE	SAINT-AMAND-LONGPRÉ	53
3ème Vice-Président	Michel BIGUIER	VILLERABLE	52
4ème Vice-Président	Guy MOYER	MONTOIRE-SUR-LE-LOIR	60
5ème Vice-Président	Nicole JEANTHEAU	AREINES	86
6ème Vice-Président	Yann TRIMARDEAU	LANCÉ	54
7ème Vice-Président	Jean-Paul TAPIA	VENDÔME	81
8ème Vice-Président	Claire FOUCHER-MAUPETIT	SELOMMES	70
9ème Vice-Président	Jean-Claude SEGUINEAU	SAVIGNY-SUR-BRAYE	82
10ème Vice-Président	Monique GIBOTTEAU	VENDÔME	52
11ème Vice-Président	Bernard BONHOMME	SOUGÉ	59
12ème Vice-Président	Claire GRANGER	SASNIÈRES	60
13ème Vice-Président	Jean-Yves MENARD	VILLIERS-SUR-LOIR	58
14ème Vice-Président	Joël SALMON	SAINT-GOURGON	56
15ème Vice-Président	Dominique DHUY	NOURRAY	62
1er membre du bureau	Sylvie NORGUET	VILLIERSFAUX	84
2e membre du bureau	Monique RICHARD	COUTURE-SUR-LOIR	81
3e membre du bureau	Isabelle MAINCION .	LĄ VILLE-AUX-CLERCS	50
4e membre du bureau	Laurent BRILLARD	VENDÔME	83
5e membre du bureau	Dominique OURY	AUTHON	92
Se membre du bureau	Claude BORDIER	NAVEIL	69
7e membre du bureau	Benoît ROUSSEAU	MONTOIRE-SUR-LE-LOIR	79
8e membre du bureau	Thierry FLEURY	LAVARDIN	73
e membre du bureau	Serge MORILLON	AZÉ	76
10e membre du bureau	Liliane NOUVELLON	CRUCHERAY	61
11e membre du bureau	Jean-Yves HALLOUIN	DANZÉ	73
2e membre du bureau	Bernard DAUVERGNE	FONTAINE-LES-COTEAUX	52
3e membre du bureau	Béatrice ARRUGA	VENDÔME	54
4e membre du bureau	François COCHET	VILLEROMAIN	77
15e membre du bureau	Yves ROLLAND	SAINT-RIMAY	77
16e membre du bureau	Philippe CHAMBRIER	VENDÔME	64
17e membre du bureau	Laurent GAUTHIER	SAINT-ARNOULT	68

Le Président

Pascal BRINDEAU